



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2018

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 16 mars 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Christian Weis, Daliah Scholl, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 7. Conservatoire: organisation scolaire définitive; décision

Considérant qu'avec l'entrée en vigueur de la loi concernant l'harmonisation de l'enseignement musical sur le plan national, les communes sièges d'un établissement d'enseignement musical sont tenues de soumettre annuellement aux délibérations des conseils communaux une organisation scolaire de l'enseignement musical dispensé dans leur conservatoire, école de musique, resp. cours de musique;

Vu sa délibération du 16 juin 2017 approuvant l'organisation scolaire provisoire du conservatoire de musique pour l'année scolaire 2017/2018;

Vu le travail organique définitif du conservatoire de musique de l'exercice 2017/2018 présenté par Monsieur le directeur du conservatoire;

Vu la loi du 28 avril 1998 portant :

- a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal
- b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
- c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le traitement des fonctionnaires de l'Etat

Vu le règlement grand-ducal du 3 août 1998 ayant pour objet

- a) de définir les conditions-cadre de l'organisation de l'enseignement musical pour les communes et
- b) d'instituer une Commission consultative interministérielle à l'enseignement musical;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Culturelles du 28 février 2018;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve
à l'unanimité**

l'organisation scolaire définitive du conservatoire de musique de l'année scolaire
2017/2018.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 03.04.2018
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général, Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the typed text.